



## Evaluer les récentes mesures de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'égalité des chances

2010/1  
20 | 05 | 2010



### Introduction

Il est assez décevant de constater qu'en Belgique, les mesures politiques destinées à lutter contre la pauvreté font rarement l'objet d'une évaluation. Est-ce alors bien raisonnable d'appliquer vainement des politiques si nous ignorons leur effet sur les ménages à très faibles revenus ? Les politiciens auraient-ils peur de reconnaître l'impuissance de leurs mesures ?

### 🔑 Données clés

- Jusqu'à présent, l'attention a principalement été portée sur les indicateurs de pauvreté (figure 1). Bien qu'ils nous donnent une vision de la situation et de l'évolution de la pauvreté dans notre pays, ils ne nous permettent pas de déterminer les politiques les plus efficaces en la matière. La pauvreté est considérée comme une atteinte à la dignité humaine. Qu'elle soit relativement faible ou élevée par rapport à d'autres pays, elle affecte de toute façon une certaine proportion de notre population et doit dès lors être évincée de manière efficace.

**Figure 1: Taux de risque de pauvreté\*, Belgique, Régions flamande et wallonne, 2004-07**

	Belgique			Région flamande			Région wallonne		
	Total	F**	H**	Total	F	H	Total	F	H
<b>2004</b>	<b>14,3</b>	15,2	13,5	<b>10,8</b>	11,6	9,9	<b>17</b>	17,8	16,2
<b>2005</b>	<b>14,7</b>	15,4	14	<b>11,2</b>	11,9	10,6	<b>16,7</b>	17,8	15,7
<b>2006</b>	<b>14,7</b>	15,6	13,7	<b>11,4</b>	12,4	10,5	<b>17</b>	17,8	16,2
<b>2007</b>	<b>15,2</b>	15,9	14,4	<b>10,9</b>	11,6	10,2	<b>18,8</b>	19,9	17,7

Source: SPF Economie, Statistiques et Chiffres (EU-SILC depuis 2004, European Union Survey on Income and Living Conditions).

\*Pourcentage de personnes vivant dans des ménages dont le revenu du ménage total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent

\*\*F=Femmes ; H=Hommes

En 2007, le Centre de Politique Sociale Herman Deleeck de l'Université d'Anvers publie un inventaire de la politique de lutte contre la pauvreté en Belgique de 2001 à 2005<sup>1</sup>, sur base des plans d'action nationaux inclusion sociale (PAN IS)<sup>2</sup>. Cependant, les résultats s'avèrent très décevants, non pas à cause de la nature même des politiques adoptées mais à cause de données incomplètes, de qualité inégale et ne pouvant pas toujours être clairement interprétées. Les auteurs notent en effet que « les conditions minimales pour permettre une analyse appropriée de la politique, à savoir une description et un suivi minutieux de toutes les mesures, ne sont pas remplies ». Comment la Belgique peut-elle donc envisager de poursuivre une politique sérieuse de lutte contre la pauvreté sans savoir exactement si la manière dont elle agit en la matière peut effectivement porter ses fruits ?

## **Recommandations: la transparence sert la qualité**

Pour mettre fin à ce genre de constat, il est impératif de mettre en œuvre une politique d'évaluation de nos politiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inégalité.

Footnotes:

<sup>1</sup>S. Carpentier, B. Cantillon et K. Van Den Bosch, "Inventaire de la Politique de Lutte contre la Pauvreté pour la Belgique de 2001 à 2005 selon les Plans d'Action Nationaux Inclusion Sociale", Centre de Politique Sociale Herman Deleeck, Université d'Anvers, 2007.

<sup>2</sup>Un PAN IS est un plan politique que chaque Etat membre de l'Union européenne se voit confier afin de mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne. Dans ce plan, l'Etat membre décrit la situation sociale de son pays, les mesures qu'il a récemment exécutées et la stratégie établie pour la politique de protection sociale et d'inclusion sociale au cours de la période envisagée.

Pour une croissance économique  
et une protection sociale durables